

Cinquième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 11 mai 2016, à 17 h.

**PRÉSENCES**

DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet-suppléant et maire de la Municipalité de St-Adrien

---

**2016-05-0024**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**2016-05-0025**

**PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2016**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 avril 2016, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 13 avril 2016 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

**2016-05-0026**

**FONDS FLI-RÉGULIER | FSE-GÉNÉRAL VOLET ÉCONOMIE SOCIALE  
CAB DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que l'organisme CAB des Sources ainsi que son projet sont admissibles au FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution de ce FSE/FLI-Régulier ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 11 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde une subvention au montant de 8 200 \$ provenant du fonds FSE-Général volet économie sociale à l'organisme CAB des Sources;

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-Régulier de 15 300 \$ à l'organisme CAB des Sources;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

**2016-05-0027**

**FONDS FLI-RÉGULIER | FSE-NOUVEL ENTREPRENEUR**  
**9264-1067 QUÉBEC INC. (LES PRODUITS D'À CÔTÉ)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9264-1067 Québec inc. (Les produits d'à côté) ainsi que son projet sont admissibles au FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution de ce FSE/FLI-Régulier ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 11 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accorde une subvention au montant de 5 000 \$ provenant du fonds FSE-Nouvel entrepreneur à l'entreprise 9264-1067 Québec inc. (Les produits d'à côté);

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-Régulier de 30 000 \$ à l'entreprise 9264-1067 Québec inc. (Les produits d'à côté);

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

**2016-05-0028**

**FONDS FLI-RELÈVE**  
**FERME MACHAM INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ferme Macham inc. ainsi que son projet sont admissibles au FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution de ce FLI-Régulier ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 11 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-Relève de 25 000 \$ à l'entreprise Ferme Macham inc.;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

**2016-05-0029**

**MESI – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2015**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) demande à la MRC des Sources de compléter un rapport sur les créances irrécouvrables du FLI pour la période du 21 avril 2015 au 31 décembre 2015, ainsi qu'un questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il faut radier des livres comptables les créances irrécouvrables au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources procède à la radiation des comptes à recevoir, les créances irrécouvrables au 31 décembre 2015 pour un montant de 32 233 \$.

Adoptée.

**VARIA**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT la démission de M. Yves Fontaine au comité de développement économique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que M. Olivier Gagnon a démontré de l'intérêt pour siéger au comité de développement économique de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte la démission de M. Yves Fontaine;

QUE la MRC des Sources nomme M. Olivier Gagnon pour siéger au sein du comité de développement économique.

Adoptée.

**2016-05-0030**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Georges St-Louis propose la levée de la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

---

Pierre Therrien  
Préfet-suppléant

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier